

624.

REPUBLIC OF POLAND  
*Ministry of Foreign Affairs*

**THE MASS EXTERMINATION  
of JEWS in  
GERMAN OCCUPIED POLAND**

NOTE  
addressed to the Governments of the  
United Nations on December 10th, 1942,  
and other documents



*Published on behalf of the Polish  
Ministry of Foreign Affairs by*

HUTCHINSON & CO. (Publishers) LTD.  
LONDON : NEW YORK : MELBOURNE

*Price: Threepence Net.*

440

RÉPULIQUE DE POLOGNE  
*Ministère des Affaires étrangères*

**L'EXTERMINATION DE MASSE  
DES JUIFS DANS  
LA POLOGNE OCCUPÉE PAR LES ALLEMANDS**

NOTE  
adressée aux Gouvernements des  
Nations Unies le 10 décembre 1942  
et autres documents



*Publié au nom du Ministère polonais  
des Affaires étrangères par*

HUTCHINSON & CO. (éditeurs) LTD.  
Londres : New York : Melbourne

*Prix : trois pence*

## TABLE DES MATIÈRES

### PAGE

3. Note d'introduction
4. Texte de la Note adressée aux Gouvernements des Nations Unies le 10 décembre 1942.
12. Texte de la Déclaration interalliée du 17 décembre 1942 (par les Gouvernements de Belgique, Tchécoslovaquie, Grèce, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord, Union des républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie et le Comité national français).
13. Extrait d'une déclaration faite par le Vice-premier ministre M. Stanisław Mikołajczyk au nom du Gouvernement polonais le 27 novembre 1942 lors d'une rencontre spéciale du Conseil national polonais ; suivi du texte de la Résolution adoptée par le Conseil national.
15. Texte radiodiffusé du comte Edward Raczyński, ministre par intérim polonais des Affaires étrangères et ambassadeur à la Cour de St James (17 décembre 1942).

*Imprimé en Grande-Bretagne  
par  
The Cornwall Press Ltd., Londres, S.E.1*

## NOTE D'INTRODUCTION

Le but de cette publication est de rendre public le contenu de la Note du 10 décembre 1942 adressée par le Gouvernement polonais aux Gouvernements des Nations Unies concernant l'extermination de masse des Juifs dans les territoires polonais occupés par les Allemands ainsi que d'autres documents qui traitent du même sujet.

Au cours des trois dernières années, le Gouvernement polonais a présenté un certain nombre de protestations auprès des Gouvernements des pays civilisés du monde condamnant les violations répétées par l'Allemagne du droit international et des principes fondamentaux de la morale depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1939, c'est-à-dire depuis l'agression de la Pologne par l'Allemagne.

Dans la note du 3 mai 1941, présentée aux Gouvernements des Puissances alliées et neutres, le Gouvernement polonais a donné un aperçu complet des actes de violence perpétrés contre la population de Pologne, des atteintes à la religion et au patrimoine culturel, et des destructions de biens en Pologne. Un extrait de cette note, accompagné d'une grande quantité de documents corroborants, a été publié sous la forme d'un livre blanc\*.

Cependant, depuis la publication du *Livre blanc* de nombreux actes de violence et de terreur de plus en plus brutaux ont été commis par les autorités allemandes en Pologne. Ces derniers mois, ces persécutions ont été dirigées avec une violence particulière contre la population juive, qui a été soumise à de nouvelles méthodes devant entraîner l'extermination complète des Juifs, conformément aux déclarations publiques faites par les dirigeants de l'Allemagne.

Dans l'espoir que le monde civilisé en tirera les conclusions appropriées, le Gouvernement polonais souhaite porter à la connaissance du public, au moyen du présent *Livre blanc*, les efforts allemands accrus d'extermination massive, avec l'emploi de nouvelles méthodes terrifiantes.

\* Republic of Poland, Ministry of Foreign Affairs, *The German Occupation of Poland, Extract of Note addressed to the Governments of the Allied and Neutral Powers on May 3, 1941*, London and New York.

Le *Livre blanc* a ensuite été traduit en plusieurs langues, dont le français et l'espagnol.

**RÉPUBLIQUE DE POLOGNE**  
**Ministère des Affaires étrangères**

Londres,  
10 décembre 1942

Votre excellence,

À plusieurs reprises, le Gouvernement polonais a attiré l'attention du monde civilisé, tant dans des documents diplomatiques que dans des publications officielles, sur la conduite du Gouvernement allemand et des autorités allemandes d'occupation, tant militaires que civiles, et sur les méthodes employées par eux « pour réduire la population à un quasi-esclavage et en fin de compte exterminer la nation polonaise ». Ces méthodes, d'abord introduites en Pologne, ont ensuite été appliquées, à des degrés divers, dans d'autres pays occupés par les forces armées du Reich allemand.

2. Lors de la Conférence tenue au Palais Saint-James le 13 janvier 1942, les Gouvernements des pays occupés « placèrent parmi leurs principaux objectifs de guerre le châtement, par la voie d'une justice organisée, de ceux qui sont coupables ou responsables de ces crimes, qu'ils les aient ordonnés, perpétrés ou y aient participé ».

Malgré cet avertissement solennel et les déclarations du président Roosevelt, du Premier ministre, M. Winston Churchill, et du commissaire du peuple aux affaires étrangères, M. Molotov, le Gouvernement allemand n'a pas cessé d'appliquer ses méthodes de violence et de terreur. Le Gouvernement polonais a reçu de Pologne de nombreux rapports témoignant de l'intensification constante de la persécution allemande envers les populations soumises.

3. Les rapports les plus récents présentent une image horriante de la position à laquelle les Juifs de Pologne ont été réduits. Les nouvelles méthodes de massacre de masse appliquées au cours des derniers mois confirment le fait que les autorités allemandes visent avec une délibération systématique l'extermination totale de la population juive de Pologne et de plusieurs milliers de Juifs que les autorités allemandes ont déportés vers la Pologne depuis les pays d'Europe de l'Ouest et centrale et depuis le Reich allemand lui-même.

Le Gouvernement polonais considère qu'il est de son devoir de porter à la connaissance des Gouvernements de tous les pays civilisés les informations suivantes dûment authentifiées et reçues de Pologne au cours des dernières semaines, elles indiquent trop clairement

les nouvelles méthodes d'extermination adoptées par les autorités allemandes.

4. Les premières mesures menant à la politique actuelle d'extermination des Juifs ont été prises déjà en octobre 1940, lorsque les autorités allemandes ont établi le ghetto de Varsovie. À ce moment-là, tous les habitants juifs de la capitale reçurent l'ordre de s'installer dans le quartier juif qui leur était assigné au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 1940, tandis que tous les non-juifs domiciliés dans les nouvelles limites de ce qui allait devenir le ghetto reçurent l'ordre de quitter ce quartier. Les Juifs n'étaient autorisés à emporter que des effets personnels avec eux, tandis que tous leurs biens restants étaient confisqués. Tous les magasins et commerces juifs à l'extérieur des nouvelles limites du ghetto ont été fermés et scellés. La date initiale de ces transferts fut par la suite reportée au 15 novembre 1940. Après cette date, le ghetto fut complètement fermé et tout ce secteur fut entouré d'un mur de briques, le droit d'entrer et de sortir étant réservé aux détenteurs de laissez-passer spéciaux, délivrés par les autorités allemandes. Tous ceux qui quittaient le ghetto sans un tel laissez-passer étaient passibles de la peine de mort, et l'on sait que les tribunaux allemands ont prononcé de telles condamnations dans un grand nombre de cas.

5. Après l'isolement du ghetto, les relations officielles avec le monde extérieur furent maintenues par l'intermédiaire d'un bureau allemand spécial appelé « Transferstelle ». En raison d'un approvisionnement alimentaire totalement insuffisant pour les habitants du ghetto, une contrebande à grande échelle s'est mise en place ; les Allemands eux-mêmes ont participé à ce commerce illicite et en ont tiré des revenus considérables grâce aux profits et pots-de-vin. Les rations alimentaires pour les habitants du ghetto s'élevaient à environ une livre de pain par personne et par semaine, avec pratiquement rien d'autre. En conséquence, les prix dans le ghetto étaient en moyenne dix fois plus élevés qu'à l'extérieur et la mortalité due à l'épuisement, à la famine et à la maladie, en particulier au cours des deux derniers hivers, a augmenté à une échelle sans précédent. Au cours de l'hiver 1941-1942, le taux de mortalité, calculé sur une base annuelle, s'est élevé à 13 % et, au cours du premier trimestre de 1942, il a encore augmenté. Des dizaines de cadavres sont retrouvés chaque jour dans les rues du ghetto.

6. Au moment de la création du ghetto, la population totale était officiellement estimée à 433 000 et,

malgré le taux de mortalité effroyable, elle était maintenue à ce chiffre par l'arrivée de Juifs d'Allemagne et des pays occupés, ainsi que d'autres parties de la Pologne.

7. Le déclenchement de la guerre entre l'Allemagne et la Russie soviétique et l'occupation des régions orientales de la Pologne par les troupes allemandes ont considérablement augmenté le nombre de Juifs sous le pouvoir de l'Allemagne. Dans le même temps, les massacres de Juifs atteignirent des proportions telles que, dans un premier temps, les gens refusèrent d'accorder du crédit aux informations qui parvenaient à Varsovie depuis les provinces de l'Est. Les rapports, cependant, ont été confirmés à maintes reprises par des témoins fiables. Au cours de l'hiver 1941-1942, plusieurs dizaines de milliers de Juifs furent assassinés. Dans la ville de Wilno, plus de 50 000 Juifs auraient été massacrés et il ne resterait que 12 000 d'entre eux dans le ghetto local. Dans la ville de Lwow, 40 000 personnes auraient été assassinées ; à Rowne 14 000 ; à Kowel 10 000, et un nombre inconnu pour Stanislawow, Tarnopol, Stryj, Drohobycz et de nombreuses autres petites villes. Au début, les exécutions se faisaient par balles ; par la suite, cependant, on rapporte que les Allemands appliquèrent de nouvelles méthodes, telles que du gaz toxique, au moyen duquel la population juive fut exterminée à Chelmo, ou l'électrocution, pour laquelle un camp fut organisé à Belzec, où au cours des mois de mars et avril 1942, les Juifs des provinces de Lublin, Lwow et Kielce, au nombre de dizaines de milliers, ont été exterminés. Sur les 30 000 habitants juifs de Lublin, seuls 2 500 survivent encore dans la ville.

8. Il a été rapporté de manière fiable qu'à l'occasion de sa visite au Gouvernement général de Pologne en mars 1942, Himmler a émis un ordre d'extermination de 50 % des Juifs de Pologne d'ici à la fin de l'année. Après le départ de Himmler, les Allemands firent courir le bruit que le ghetto de Varsovie serait liquidé à partir d'avril 1942. Cette date fut ensuite reportée à juin. La deuxième visite de Himmler à Varsovie à la mi-juillet 1942 fut le signal du début du processus de liquidation, dont l'horreur surpasse tout ce que l'on connaît dans les annales de l'histoire.

9. La liquidation du ghetto fut précédée, le 17 juillet 1942, par l'enregistrement de tous les Juifs étrangers qui y étaient enfermés

et qui furent ensuite transférés à la prison de Pawiak. À partir du 20 juillet, la garde du ghetto fut confiée à des bataillons spéciaux de sécurité, formés de la racaille de plusieurs pays d'Europe de l'Est, tandis que d'importantes forces de police allemandes armées de mitrailleuses et commandées par des officiers SS furent postées à toutes les portes menant au ghetto. Des détachements mobiles de la police allemande patrouillaient jour et nuit sur toutes les frontières du ghetto.

10. Le 31 juillet, à 11 heures du matin, des voitures de police allemandes se sont rendues devant le bâtiment du Conseil juif du ghetto, rue Grzybowska. Des officiers SS ont ordonné au président du Conseil juif, M. Czerniakow, de convoquer les membres du Conseil, qui ont tous été arrêtés à leur arrivée et conduits dans des voitures de police à la prison de Pawiak. Après quelques heures de détention, la majorité d'entre eux ont été autorisés à retourner dans le ghetto. À peu près au même moment, des brigades mobiles de la police allemande pénétrèrent dans le ghetto, entrant par effraction dans les maisons à la recherche d'intellectuels juifs. Les Juifs trouvés qui étaient les mieux habillés étaient tués sur place, sans que la police se soucie même de les identifier. Parmi ceux qui furent ainsi tués se trouvait un non-juif, le professeur Dr Raszeja, qui visitait le ghetto dans le cadre de ses fonctions médicales et qui était en possession d'un laissez-passer officiel. Des centaines de Juifs éduqués ont été ainsi tués.

11. Le lendemain matin, 22 juillet 1942, la police allemande visita de nouveau le bureau du Conseil juif et convoqua tous les membres qui avaient été libérés de la prison de Pawiak la veille. Lors de cette assemblée, ils ont été informés qu'un ordre avait été émis pour le déplacement de toute la population juive du ghetto de Varsovie et que des instructions imprimées à cet effet avaient été publiées sous forme d'affiches, dont le contenu est reproduit en annexe 1 de cette note. Des instructions supplémentaires furent données verbalement. Le nombre de personnes à retirer du ghetto a d'abord été fixé à 6 000 par jour. Les personnes concernées devaient se rassembler dans les salles et les terrains de l'hôpital de la rue Stawki, dont les patients ont été évacués sur-le-champ. L'hôpital se trouvait à proximité d'une voie de garage. Les personnes susceptibles d'être déportées devaient être livrées par la police juive au plus tard, chaque jour, à 16 heures. Les membres du Conseil et les autres otages devaient répondre de la stricte exécution de l'ordre.

Conformément aux ordres allemands, tous les détenus des prisons juives, les personnes âgées et les détenus d'autres institutions caritatives devaient être inclus dans le premier contingent.

12. Le 23 juillet 1942, à 19 heures, deux policiers allemands visitèrent à nouveau les bureaux du Conseil juif et virent le président, M. Czerniakow. Après l'avoir quitté, il s'est suicidé. On rapporte que M. Czerniakow l'a fait parce que les Allemands ont porté le contingent du premier jour à 10 000 personnes, puis à 7 000 personnes pour chaque jour suivant. M. Czerniakow a été remplacé à son poste par M. Lichtenbaum et, le jour suivant, 10 000 personnes ont été effectivement rassemblées pour la déportation, suivies de 7 000 personnes chaque jour suivant. Les personnes concernées ont été soit rassemblées au hasard dans les rues, soit enlevées chez elles.

13. Selon l'ordonnance allemande du 22 juillet 1942, tous les Juifs employés dans des entreprises appartenant à des Allemands, ainsi que leurs familles, devaient être exemptés de déportation. Cela produisit une vive concurrence entre les habitants du ghetto pour obtenir un emploi dans ces entreprises ou, à défaut d'emploi, de faux certificats à cet effet. De grosses sommes d'argent, atteignant des milliers de zlotys, furent payées pour de tels certificats aux propriétaires allemands. Ils n'ont cependant pas épargné aux acheteurs la déportation, qui s'est déroulée sans discrimination ni identification.

14. Le processus même de déportation s'est déroulé avec une brutalité épouvantable. Chaque jour, à l'heure convenue, la police allemande boucle un bloc de maisons sélectionnées pour la liquidation, ils entrent dans la cour arrière et tirent au hasard, c'est le signal pour que tous quittent leurs maisons et se rassemblent dans la cour. Quiconque tente de s'enfuir ou de se cacher est tué sur le coup. Les Allemands n'ont fait aucune tentative pour maintenir ensemble les familles. Les femmes ont été arrachées à leurs maris et les enfants à leurs parents. Ceux qui semblaient frêles ou infirmes ont été transportés directement au cimetière juif pour y être tués et enterrés. En moyenne, 50 à 100 personnes ont été éliminées quotidiennement de cette manière. Une fois le contingent rassemblé, les gens sont entassés de force dans des camions à bestiaux, 120 par camion alors qu'il n'y a de la place que pour quarante. Les camions sont ensuite verrouillés

et scellés. Les Juifs suffoquaient par manque d'air. Les planchers des camions sont recouverts de chaux vive et de chlore. Pour autant que l'on sache, les trains ont été envoyés dans trois localités – Tremblinka, Belzec et Sobibor, vers ce que les rapports décrivent comme des « camps d'extermination ». La méthode même de transport a été délibérément calculée pour causer le plus grand nombre possible de victimes parmi les Juifs condamnés. Il est rapporté qu'à leur arrivée au camp, les survivants sont déshabillés et tués par divers moyens, notamment des gaz toxiques et l'électrocution. Les morts sont enterrés dans des fosses communes creusées par des machines.

15. Selon toutes les informations disponibles, sur les 250 000 Juifs déportés du ghetto de Varsovie jusqu'au 1er septembre 1942, seuls deux petits transports, comptant environ 4 000 personnes, sont connus pour avoir été envoyés vers l'Est en direction de Brest-Litovsk et de Malachowicze, prétendument pour des travaux derrière la ligne de front. Il n'a pas été possible de savoir si les autres Juifs déportés du ghetto de Varsovie vivent encore, et il faut craindre qu'ils aient tous été mis à mort.

16. Les Juifs déportés du ghetto de Varsovie jusqu'ici comprenaient en premier lieu tous les vieillards et infirmes ; un certain nombre de personnes physiquement fortes ont échappé jusqu'à présent, en raison de leur utilité en tant que force de travail. Tous les enfants des écoles juives, des orphelinats et des foyers pour enfants ont été déportés, y compris ceux de l'orphelinat en charge du célèbre pédagogue, le Dr Janusz Korczak, qui a refusé d'abandonner ses charges, bien qu'il ait eu la possibilité de rester sur place.

17. Selon les rapports les plus récents, 120 000 cartes de rationnement ont été distribuées dans le ghetto de Varsovie pour le mois de septembre 1942 et un rapport mentionne également que seul 40 000 de ces cartes devaient être distribuées pour le mois d'octobre 1942. Ce dernier chiffre est corroboré par des informations émanant du Bureau allemand du travail (*Arbeitsamt*) qui mentionnent le nombre de 40 000 ouvriers qualifiés qui doivent être autorisés à rester dans une partie du ghetto, confinés dans des casernes et employés à la production de guerre allemande.

18. Les déportations du ghetto de Varsovie ont été interrompues pendant cinq jours, entre le 20 et le 25 août.

La machinerie allemande pour le massacre de masse des Juifs a été employée pendant cet intervalle pour la liquidation d'autres ghettos de Pologne centrale, notamment ceux des villes de Falenica, Rembertow, Nowy Dwor, Kaluszyn et Minsk Mazowiecki.

19. Il n'est pas possible d'estimer le nombre exact de Juifs qui ont été exterminés en Pologne depuis l'occupation du pays par les forces armées du Reich allemand. Mais tous les rapports s'accordent à dire que le nombre total de tués se compte en plusieurs centaines de milliers de victimes innocentes – hommes, femmes et enfants – et que des 3 130 000 Juifs en Pologne avant le déclenchement de la guerre, plus d'un tiers ont péri au cours des trois dernières années.

20. La population polonaise, qui souffre elle-même des afflictions les plus graves, et dont plusieurs millions ont été soit déportés en Allemagne comme esclaves, soit expulsés de leurs maisons et de leurs terres, privés de tant de leurs dirigeants, qui ont été cruellement assassinés par les Allemands, ont exprimé à plusieurs reprises, par l'intermédiaire des organisations clandestines, leur horreur et leur compassion pour le terrible sort qui s'abat sur leurs compatriotes juifs. Le Gouvernement polonais est en possession d'informations sur l'assistance que la population polonaise apporte aux Juifs. Pour des raisons évidentes, aucun détail de ces activités ne peut être publié à l'heure actuelle.

21. Le gouvernement polonais – en tant que représentant de l'autorité légitime sur les territoires où les Allemands procèdent à l'extermination systématique des citoyens polonais et des citoyens d'origine juive de nombreux autres pays européens – considère qu'il est de son devoir de s'adresser aux Gouvernements des Nations Unies, convaincus qu'ils partageront son opinion sur la nécessité non seulement de condamner les crimes commis par les Allemands et de punir les criminels, mais aussi de trouver des moyens offrant l'espoir que l'Allemagne pourrait être effectivement empêchée de continuer d'appliquer ses méthodes d'extermination massive.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma haute considération.

L. S. EDWARD RACZYNSKI.

10

Annexe 1 :

CONSEIL JUIF DE VARSOVIE  
AVIS

Varsovie, 22 juillet 1942

1. Par ordre des autorités allemandes, tous les Juifs vivant à Varsovie, sans distinction d'âge ni de sexe, doivent être réinstallés<sup>1</sup> vers l'Est.

2. Sont exemptés de l'ordre de réinstallation :

(a) Tous les Juifs employés par les autorités allemandes ou les entreprises allemandes et qui peuvent produire des preuves suffisantes du fait.

(b) Tous les Juifs qui sont membres et employés du Conseil juif selon leur statut au jour de la publication du présent avis.

(c) Tous les Juifs employés dans des entreprises appartenant à des Allemands qui peuvent produire des preuves suffisantes du fait.

(d) Tous les Juifs qui ne sont pas encore ainsi employés mais qui sont aptes au travail. Ceux-ci seront encasernés dans le quartier juif.

(e) Tous les Juifs appartenant au service d'ordre juif.

(f) Tous les Juifs appartenant au personnel des hôpitaux juifs ou appartenant aux brigades juives de désinfection.

(g) Tous les Juifs qui sont membres de la famille d'une personne couverte de (a) à (f). Seuls les épouses et les enfants sont considérés comme membres de la famille.

(h) Tous les Juifs qui, le jour de la réinstallation, sont hospitalisés dans l'un des hôpitaux juifs, à moins qu'ils ne soient aptes à en sortir. L'inaptitude à la sortie doit être attestée par un médecin désigné par le Conseil juif.

3. Chaque Juif qui sera réinstallé a le droit d'emporter avec lui pour le voyage 15 kilogrammes d'effets personnels. Tout ce qui excède les 15 kg sera confisqué. Tous les objets de valeur, tels que l'argent, les bijoux, l'or, etc., peuvent être emportés. Il faut prendre suffisamment de nourriture pour trois jours de voyage.

4. La réinstallation commence le 22 juillet 1942, à 11 heures.

5. Punitons :

(a) Tout Juif qui n'est pas inclus parmi les personnes spécifiées au paragraphe 2, points (a) et (c) et jusqu'à présent n'ayant pas le droit d'y être inclus, s'il quitte le quartier juif après le début de la réinstallation sera fusillé.

(b) Tout Juif qui entreprend des activités susceptibles de contrecarrer ou d'entraver l'exécution des ordres de réinstallation sera fusillé.

(c) Tout Juif qui participe à toute activité susceptible de contrecarrer ou d'entraver l'exécution des ordres de réinstallation sera fusillé.

11

1. Nous avons choisi ce terme qui nous semble plus froid et proche de l'original (en allemand *umgesiedelt* et en polonais *przesiedleni*) alors que la traduction anglaise utilise *deported* (NDT).

(d) Tout Juif trouvé à Varsovie, après la fin de la réinstallation des Juifs, qui n'est pas inclut parmi les personnes spécifiées au paragraphe 2, points (a) à (h) sera fusillé.

---

**Déclaration conjointe  
Faite simultanément le 17 décembre 1942 à Londres, Moscou et  
Washington**

« L'attention des Gouvernements de Belgique, Tchécoslovaquie, Grèce, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union des républiques socialistes soviétiques, la Yougoslavie ainsi que le Comité national français de libération, a été attirée par les nombreux rapports en provenance d'Europe selon lesquels les autorités allemandes, non contentes de dénier aux personnes de race juive dans tous les territoires où s'étendent leurs règles barbares, les droits de l'homme les plus élémentaires, sont maintenant en train de mettre en œuvre l'intention maintes fois répétée d'Hitler d'exterminer les personnes juives en Europe. De tous les pays sous occupés, les Juifs sont transportés, dans des conditions d'horreur et de brutalités épouvantables vers l'Europe de l'Est. En Pologne, qui a été transformée en principal abattoir Nazi, les ghettos établis par les envahisseurs allemands sont systématiquement vidés de tous les Juifs, à l'exception de quelques ouvriers hautement qualifiés nécessaires aux industries de guerre. Aucun signe n'a été donné par ceux qui ont été pris. Les individus valides sont lentement usés jusqu'à la mort dans les camps de travail. Les infirmes sont délaissés pour mourir de froid et de faim, ou sont délibérément massacrés dans des exécutions de masse. Le nombre de victimes de ces sanglantes cruautés se compte en plusieurs centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants entièrement innocents.

« Les gouvernements susmentionnés et le Comité national français condamnent avec la plus grande fermeté cette politique bestiale d'extermination de sang-froid. Ils déclarent que de tels agissements ne peuvent que renforcer la résolution des peuples épris de liberté à renverser la barbare tyrannie hitlérienne. Ils réaffirment leur résolution solennelle de veiller à ce que les responsables de ces crimes n'échappent pas au châtement et de poursuivre les mesures pratiques nécessaires à cette fin. »

**Extrait de la déclaration faite par le vice-premier ministre, M. St. Mikolajczyk, au nom du gouvernement de Pologne, le 27 novembre 1942, lors d'une réunion spéciale du Conseil national polonais ; et texte de la Résolution adoptée par le Conseil National :**

Le Gouvernement polonais, dans la pleine connaissance de ses responsabilités, ne négligeant pas son devoir d'informer le monde des meurtres de masse et de la bestialité des Allemands en Pologne, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour contrer cette terreur.

Nous sommes pleinement conscients du fait que la condition fondamentale d'une contre-action efficace au programme allemand qui, en ce qui concerne la Pologne, s'exprime le mieux par un mot d'ordre – détruire la nation polonaise, effacer les traces de son existence – est de raccourcir le temps de souffrance et de résistance des Polonais en Pologne et de vaincre rapidement l'ennemi.

C'est pourquoi les précédents appels de la Pologne à ouvrir un deuxième front et les appels actuels à accélérer à tout prix le rythme de la guerre sont considérés par nous comme les principes fondamentaux de la politique du Gouvernement polonais.

Les persécutions de la minorité juive actuellement en cours en Pologne constituent cependant une page à part de la martyrologie polonaise.

L'ordre de Himmler selon lequel 1942 doit être l'année de la liquidation d'au moins 50 % de la communauté juive polonaise est exécuté avec une cruauté totale et une barbarie jamais vues auparavant dans l'histoire du monde. Chacun d'entre nous connaît les détails, je n'y reviendrai donc pas. [...]

Une protestation contre les meurtres et les persécutions vient de Pologne. La protestation s'accompagne de cris de pitié, de sympathie et d'impuissance totale de la part de ceux qui doivent regarder ce qui s'y passe. [...]

Au nom du Gouvernement polonais, je soutiens cette protestation des Polonais de Pologne et celle du Conseil national polonais. Le Gouvernement polonais défend les intérêts de tous les citoyens polonais, quelle que soit leur religion ou leur nationalité, et il le fait à la fois dans l'intérêt de l'État ainsi qu'au nom de l'humanité et de la chrétienté. [...]

Je ne peux qu'espérer et prier pour que la protestation du Gouvernement polonais et celle du Conseil national polonais, qui représente tous les groupes de la société polonaise, ébranlent la conscience du monde, parviennent jusqu'aux quartiers où sont prises les décisions qui accélèrent l'action militaire, qu'elle apportera une aide intensifiée à ceux qui sont encore en vie, qu'elle renforcera du côté allié la détermination à punir les crimes et

servira d'avertissement aux assassins dont les crimes, dûment enregistrés, n'échapperont pas à un juste châtement et qui bientôt sentiront la main de la justice s'abattre lourdement sur leur dos.

*Après la déclaration de M. Mikolajczyk, le Conseil national polonais a adopté à l'unanimité la résolution suivante :*

Le Gouvernement de la République de Pologne a diffusé les dernières nouvelles concernant les massacres de la population juive en Pologne, perpétrés systématiquement par les autorités d'occupation allemande, à l'attention des Gouvernements alliés et de l'opinion publique des pays alliés. Le nombre de Juifs assassinés par les Allemands en Pologne, depuis septembre 1939 jusqu'à présent, dépasse le million.

Dès le début de la conquête des territoires de la République, la bestiale puissance occupante a soumis la nation polonaise à une effroyable politique d'extermination, à tel point que la population polonaise a maintenant été réduite de plusieurs millions. Maintenant, la puissance occupante a atteint le sommet de sa soif de meurtre et de son sadisme en organisant les meurtres de masse de centaines de milliers de Juifs en Pologne, non seulement les Juifs polonais mais aussi les Juifs amenés d'autres pays en Pologne dans le but de les exterminer. Les assassins allemands ont envoyé à la mort des centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards. Leur but est d'affaiblir la nation polonaise et d'exterminer complètement les Juifs de Pologne avant la fin de cette année. Dans l'exécution de ce plan, Adolf Hitler et ses acolytes utilisent les tortures les plus épouvantables.

Le Gouvernement polonais et le Conseil national polonais, et la Nation polonaise chez soi, ont souvent protesté contre les crimes allemands et ont annoncé qu'une juste punition sera infligée à ces coupables envers l'humanité. Dernièrement, le Gouvernement polonais a soumis au Conseil national polonais un projet de loi prévoyant le châtement des criminels allemands.

Face aux derniers crimes allemands, sans précédent dans l'histoire de l'humanité, qui ont été perpétrés contre la nation polonaise, et particulièrement contre la population juive de Pologne, le Conseil national polonais élève à nouveau une vive protestation et prononce un acte d'accusation devant tout le monde civilisé.

Le Conseil national polonais déclare solennellement :

Par son attitude héroïque à l'intérieur, la nation polonaise, au milieu de souffrances indicibles, rassemble ses forces pour le jour du juste châtement.

Le Conseil national polonais lance un appel à toutes les nations alliées

et à toutes les nations qui souffrent actuellement avec la nation polonaise sous le joug allemand, pour qu'elles commencent immédiatement une action commune contre ce piétinement et cette profanation par les Allemands de tous les principes de moralité et d'humanité, et contre l'extermination de la nation polonaise et des autres nations, extermination dont l'expression la plus effroyable est fournie par les massacres de Juifs en Pologne et dans le reste de l'Europe soumise par Hitler.

À tous ceux qui souffrent et subissent la torture en Pologne, tant les Polonais que les Juifs, à tous ceux qui participent à la lutte pour la libération et à la préparation d'un juste châtement contre les criminels allemands, le Conseil national polonais envoie des mots d'espoir et de foi inébranlable dans le rétablissement de la liberté pour tous. Le jour de la victoire et du châtement approche.

#### **Texte d'une émission radiophonique du comte E. Raczyński, ministre polonais des Affaires étrangères par intérim (17 décembre 1942).**

Je vous parle ce soir d'un sujet dont je voudrais que vous saisissiez bien l'immensité.

Je voudrais vous faire comprendre combien est réelle la tragédie qui se déroule, pas si loin des côtes de cette île, sur le continent européen – sur le sol de la Pologne.

Depuis plus de trois ans, les Allemands n'ont cessé de tout faire pour cacher aux yeux du monde le martyre de la nation polonaise, dont on n'a jamais rien connu de pareil dans l'histoire de l'humanité. Mais « si eux se taisent, les pierres crieront ».

Après avoir reçu de Pologne des rapports faisant état d'une nouvelle intensification de la terreur allemande, le Gouvernement polonais a estimé qu'il était de son devoir d'adresser à tous les gouvernements intéressés une note attirant leur attention sur l'horreur de la situation et leur rappelant que le but recherché par l'Allemagne est : de réduire la population à un quasi-esclavage et finalement d'exterminer la nation polonaise.

Plus particulièrement, le Gouvernement polonais a communiqué aux Gouvernements des Nations Unies des informations authentiques sur le massacre de masse non seulement des Juifs que les Allemands ont accablés en Pologne, mais aussi des centaines de milliers de Juifs qu'ils ont fait venir d'autres pays et emprisonnés dans des ghettos qu'ils ont établis dans notre pays.



La note indique que, d'après les rapports en possession du Gouvernement polonais, sur un total de trois millions cent trente mille Juifs polonais, plus d'un tiers a déjà été exterminé, et elle se termine par l'appel à « condamner les crimes, punir les criminels et trouver des moyens offrant l'espoir que l'Allemagne pourrait être effectivement empêchée de continuer d'appliquer ses méthodes d'extermination massive. »

Ce matin, les Gouvernements des Nations Unies du continent européen ont uni leurs voix à celles des Puissances dans une déclaration solennelle, exprimant leur volonté inébranlable de cautériser au fer rouge le mal qui infecte si dangereusement le peuple allemand.

Il est tragique de constater que cette politique d'extermination des Juifs que mène le Gouvernement allemand soit faite avec l'aide active ou, du moins, le soutien d'une partie considérable du peuple allemand, et que la partie restante de ce peuple permette que cela se passe en silence.

Je sais que dans un régime totalitaire, il n'est pas facile de protester, mais les nations occupées trouvent néanmoins les moyens de manifester leur volonté et leur opposition aux méthodes barbares de l'Allemagne.

Quand je pense à la nation allemande, si puissante dans ses forces armées et possédant une si gigantesque machine de guerre, et en même temps acceptant si lâchement la destruction de toute une race, dont les représentants, tels que Heine, Mendelssohn et Einstein ont tant contribué à la gloire de la civilisation allemande et, d'autre part, quand je pense à ma propre nation, qui elle-même est massacrée et pourtant est capable d'actes de défi et de compassion comme la démolition par des ouvriers polonais d'une partie du mur qui entoure le ghetto de Varsovie, alors je ne peux m'empêcher de penser à quel point cette puissante nation allemande est petite et à quel point son infamie est incommensurable.

Les paroles et les remontrances civilisées sont aujourd'hui inutiles en ce qui concerne *cette* nation. Les crimes sanglants appellent une justice sans merci et l'assurance, même maintenant, qu'ils recevront leur réponse dans des actes toujours plus significatifs à mesure que la puissance des Nations Unies grandit et que l'heure du jugement approche à grands pas.

Traduction : Damir Cieniewicz, 2022.



[www.retourauxsourceshistoire.wordpress.com](http://www.retourauxsourceshistoire.wordpress.com)